

Séance du 2 novembre 2020

2020/076

Présents : Denis FEGNE / Philippe SOULE-PERE / Jean TRILLE / Noémie DEUTSH / Alexandre ARRIZABALAGA / Serge ALMENDRO / JB MARTINEZ / Hélène FRANCES / Caroline ECORCHON / Stéphanie MARQUEZ / Ingrid BOUTARFA / Dominique GAYE / Sébastien ABADIE / JC MADELAINÉ / Régine TOSON / Gisèle VINCENT / Juliette SALANNE

Absents : Michel DUHAMEL (procuration pour Denis FEGNE) / Sandrine TREBUCQ (procuration pour Gisèle VINCENT) / Bernard LHOSSEIN (procuration pour Philippe SOULE-PERE) / Bernard JOUCLA (procuration pour Jean TRILLE) / Bruno CAZERES (procuration pour JC MADELAINÉ) / Laëtitia CAZABAN

Elue secrétaire de séance : Hélène FRANCES

DEMANDE COMPLEMENTAIRE DE DETR AU TITRE DE L'ANNEE 2020 : Eclairage intérieur de la Collégiale Saint-Laurent

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée municipale que la rénovation de l'éclairage intérieur de la Collégiale et la refonte du système électrique, a été inscrite dans le budget 2020 de la commune. Par délibération n°2020/060, le marché a été attribué à l'entreprise Electronic Service pour un montant prévisionnel de 41 746,02 € HT soit 50.095.22 € TTC.

La rénovation de l'éclairage intérieur de la Collégiale est prévue pour la fin d'année 2020 et n'a pas fait l'objet, pour le moment, d'une demande de financement.

Pour amplifier l'effet levier de la relance, l'Etat a décidé d'engager un appel à projets France Relance au titre de l'enveloppe de Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR), pour des projets d'investissement prêts à être engagés avant le 31 janvier 2021.

A ce titre, le Conseil Municipal sollicite une aide à hauteur de 20% (montant maxi pouvant être attribué) pour les travaux de rénovation de l'éclairage intérieur de la Collégiale et de refonte du système électrique.

Ainsi informé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention de 20 % au titre de la DETR pour la rénovation du système d'éclairage de la Collégiale.

L'assemblée délibérante
Extrait certifié conforme :

Certifié exécutoire,
Compte tenu de la transmission
en Préfecture le **6 NOV. 2020**
de la publication le **6 NOV. 2020**
IBOS, Le **6 NOV. 2020**
Le Maire,

Denis FEGNE



Le Maire,



Denis FEGNE